



Parc
naturel
régional
des Ballons
des Vosges

Une autre vie s'invente ici

CHARTÉ 2012-2027 EVALUATION

PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES



SOMMAIRE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU PARC - PAGE 4

LA MÉTHODE D'ÉVALUATION - PAGE 6

L'ARBORESCENCE DE LA CHARTE 2012-2027 - PAGE 10

LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION - PAGE 12

La gouvernance - page 13

La biodiversité - page 17

L'urbanisme durable - page 21

L'économie et les filières locales - page 25

L'éducation des jeunes - page 29

Le lien social et la solidarité - page 33

La culture et le patrimoine - page 37

Le paysage - page 41

La notoriété du parc - page 45

LES ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE L'ÉVALUATION - page 49





L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

Les parcs naturels régionaux de France bénéficient d'un label accordé par l'Etat pour une durée de 15 ans. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges est classé « parc naturel régional » sur la période 2012-2027.

En 2024, quatre ans avant l'échéance du renouvellement de son classement, le Parc réunira les élus et ses partenaires pour débattre de son nouveau projet de territoire pour la période 2027- 2042. La nouvelle charte s'appuiera sur un diagnostic du territoire mais aussi sur une évaluation des actions et les résultats obtenus.

Pour éviter de naviguer au fil de l'eau et garder le cap de son projet de territoire, il est recommandé de réaliser une évaluation à mi-parcours. C'est ce que nous avons fait en 2020. La commission évaluation du Parc présidée par Marie-Paule GAY, maire d'Aubure et vice-présidente du Parc, a pris en main ce travail. Entourée d'un bureau d'études expert en évaluation et du conseil scientifique du parc, elle a su trouver la distanciation nécessaire pour évaluer sept premières thématiques en toute objectivité. Ce bilan d'étape est crucial pour souligner les acquis, pointer les difficultés, repartager les ambitions initiales et réorienter des actions qui ne seraient plus d'actualité.

En 2023 et 2024 nous avons poursuivi ce travail pour aboutir à une évaluation complétée et actualisée.

Je tenais à ce que l'évaluation soit une démarche partagée et je remercie les deux cents partenaires et bénéficiaires de nos actions qui ont participé à cette évaluation. Tout particulièrement pour leur regard parfois critique mais toujours constructif. Un grand merci à Sylvain PLANTUREUX, président de notre conseil scientifique et à ses membres pour leur vision prospective. Merci également à l'équipe du Parc pour l'important travail de bilans. Ce document ne restitue que partiellement la densité des travaux d'évaluation de ces deux années.

Le comité syndical du Parc dispose ainsi d'une évaluation qui va nous guider vers notre future charte 2027 - 2042

Laurent SEGUIN,
Président du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

LE MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Le Conseil Scientifique du Parc naturel régional des Ballons des Vosges est une instance consultative composée de scientifiques relevant de multiples disciplines. Sa première mission est d'émettre des avis scientifiques, en réponse aux demandes du Parc. Sa deuxième mission est de faire de la prospective pour éclairer les décisions engageant l'avenir du Parc. Depuis la création du Parc, le Conseil Scientifique a été étroitement associé à l'élaboration et à l'évaluation de ses chartes successives. Pour la présente évaluation de la charte, la contribution des membres a porté sur la méthodologie de l'évaluation, sur la définition des domaines et des thèmes souhaitables d'évaluation, et sur la prise en compte nécessaire des interactions entre les thématiques d'évaluation. Cela s'est concrétisé grâce à l'intégration de membres du Conseil Scientifique dans les commissions mises en place pour l'évaluation.

Sylvain Plantureux,
Président du Conseil Scientifique
du Parc naturel régional des Ballons des Vosges

LA CARTE D'IDENTITE DU PARC

LE RÔLE DU PARC

Un parc naturel régional se crée sur des territoires ruraux aux patrimoines naturels et culturels riches et fragiles. Initié par les régions avec l'appui des départements, son projet est élaboré et mis en œuvre en concertation avec ses collectivités adhérentes et ses partenaires. Il vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire qui correspond à celui des communes qui adhèrent à son projet, sa charte.

Le label « parc naturel régional » attribué par l'Etat est remis en question tous les 15 ans lors de la révision de la charte qui associe tous les partenaires.

Le Parc dispose d'une marque nationale déposée « valeurs parc naturel régional » pour encourager les entreprises qui font des efforts de préservation et de mise en valeur des ressources et des patrimoines et participent à l'image de qualité du territoire.

TROIS GRANDS SECTEURS GÉOGRAPHIQUES

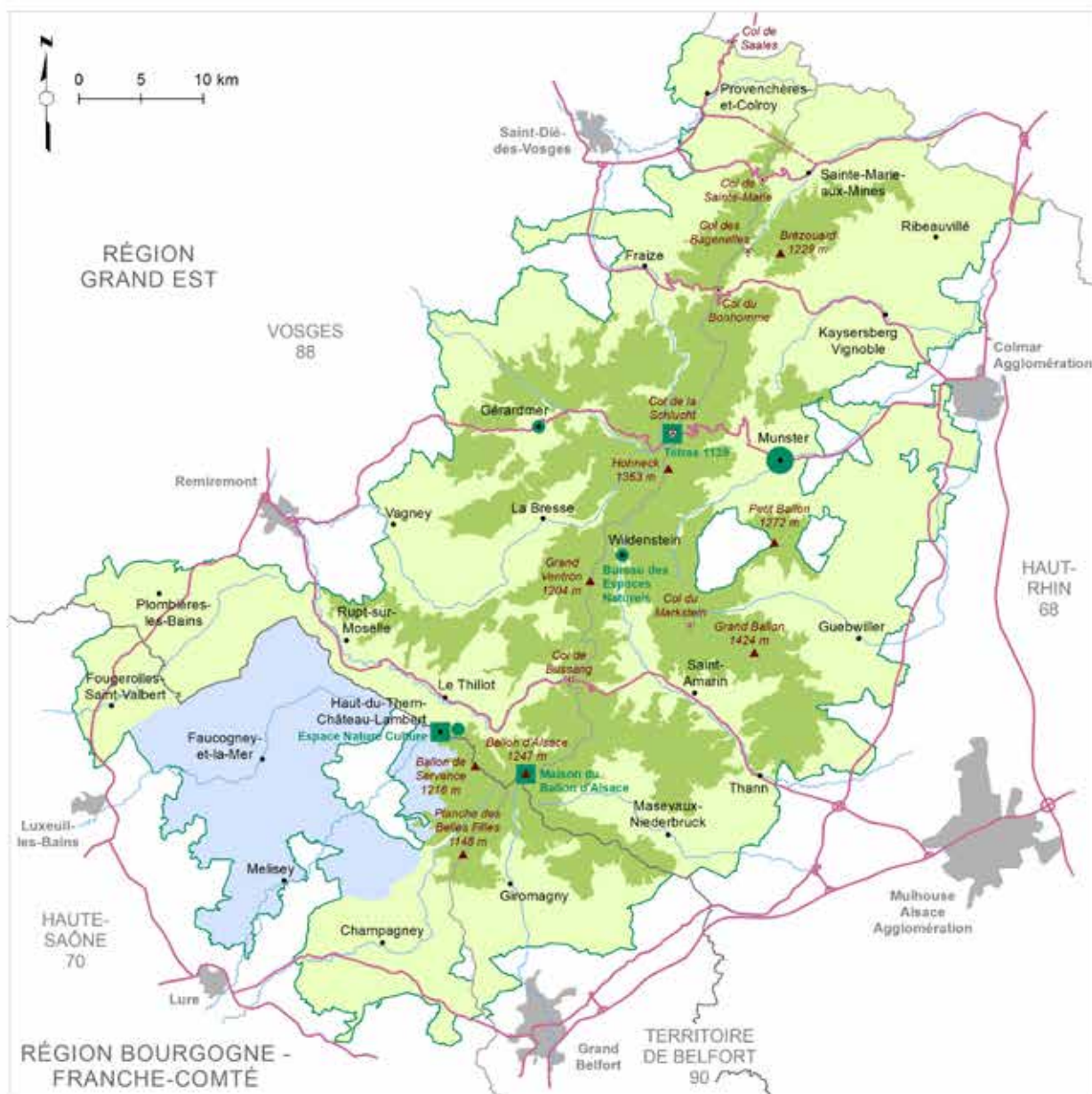
Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a été créé en 1989. Sa troisième charte (2012-2027) identifie trois grands secteurs géographiques. Elle réaffirme leurs interrelations mais détermine aussi pour chacun des enjeux spécifiques et de grands objectifs à atteindre. Les Hautes-Vosges accueillent un cœur de nature, lieu de quiétude, où il faut concilier l'accueil des visiteurs et la préservation des patrimoines. Sur le plateau des Mille étangs, la question du développement durable se pose dans un environnement exceptionnel et fragile. Dans les vallées et piémonts, la vitalité et l'identité du territoire sont en jeu, tant du point de vue économique que du cadre de vie.

L'ACTION DU PARC SE CONSTRUIT AUTOUR DE QUATRE THÉMATIQUES

- * Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages ;
- * Généraliser des démarches d'aménagement économes de l'espace et des ressources ;
- * Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité ;
- * Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire.

La gouvernance est une cinquième orientation transversale.





Sources : ©IGN - PNRBV Réalisation : PNRBV oct. 2023

Légende

- | | | | |
|---|---------------------------------------|---|--------------------------|
|  | Périmètre du Parc |  | Limites régionales |
|  | Hautes-Vosges |  | Limites départementales |
|  | Plateau des mille étangs |  | Principaux axes routiers |
|  | Vallées et piémonts |  | Rivières |
|  | Villes et Communautés d'Agglo. portes |  | Localités-repère |
|  | Siège du Parc |  | Sommets |
|  | Antennes du Parc |  | Cols |
|  | Sites d'accueil du public du Parc | | |

LA MÉTHODE D'ÉVALUATION

A QUOI LE PARC EST-IL TENU EN MATIÈRE D'ÉVALUATION ?

A quoi sert l'évaluation ?

L'évaluation a pour objectif d'apprécier l'efficacité du projet de territoire exprimé dans la charte.

Elle répond à plusieurs objectifs :

- rendre compte aux signataires de la charte, aux partenaires et aux habitants du territoire de la manière dont le projet de développement, de protection et de mise en valeur est mis en oeuvre et de ses résultats ;
- mieux adapter les moyens humains et financiers à la mise en oeuvre du projet ;
- préparer les décisions concernant l'adaptation des programmes d'actions aux nouveaux enjeux ;
- contribuer à la mobilisation des signataires et partenaires en les aidant à s'approprier et préciser leurs objectifs ;
- aider à définir la prochaine charte.

Une obligation pour les Parcs naturels régionaux

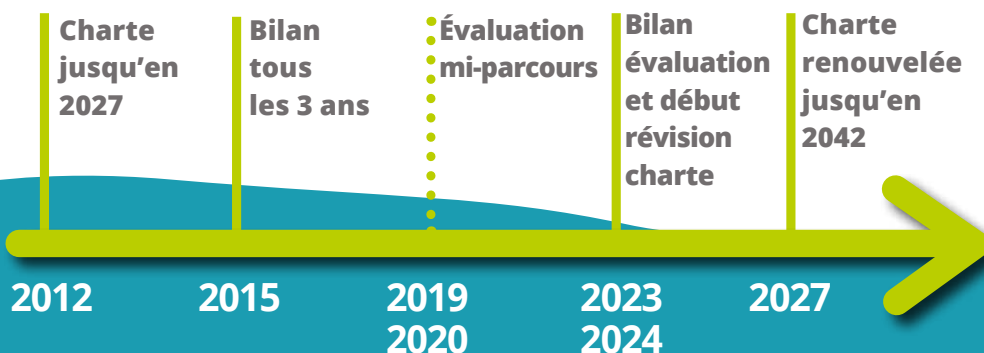
L'évaluation des chartes des Parcs naturels régionaux est obligatoire comme le stipule l'article R333-3 du Code de l'Environnement : « la charte comprend un dispositif d'évaluation de la mise en œuvre de la charte ainsi qu'un dispositif de suivi de l'évolution du territoire établi au regard des mesures prioritaires de la charte. La révision de la charte et l'écriture de la nouvelle charte s'appuient sur ces dispositifs. »

Qui est concerné par l'évaluation ?

Les signataires de la charte sont les premiers acteurs concernés par l'évaluation. Ce sont tous les membres du syndicat mixte du Parc qui ont approuvé la charte et s'engagent à mettre en oeuvre les actions qui relèvent de leurs compétences : En 2021, le syndicat mixte du Parc est composé de 5 collèges: 2 Régions, 4 Départements, 201 Communes, 14 intercommunalités, 7 villes et communautés d'agglomérations-portes.

L'Etat et les nombreux partenaires du Parc, socio-professionnels et associatifs, participent également à la mise en œuvre de la charte. Ainsi que des collectifs d'habitants qui s'impliquent dans la vie du Parc.

Les étapes de l'évaluation de la charte



LA MÉTHODE CHOISIE POUR L'ÉVALUATION

L'évaluation est menée par la commission évaluation, organe statutaire du Parc présidé par une élue du comité syndical et composé d'une trentaine de membres : élus référents sur les thématiques de la charte, représentants d'associations et du conseil économique social et environnemental, membres du conseil scientifique, techniciens des régions, départements et de l'Etat ainsi que de l'équipe du Parc.

Les membres de la commission évaluation ont mené l'évaluation avec l'appui d'un bureau d'études, Consortium Consultants, spécialisé en évaluation des politiques publiques.

La commission évaluation a participé aux principales étapes de l'évaluation :

- le choix des thèmes de la charte à évaluer prioritairement à mi-parcours ;
- la formulation d'une question évaluative par thématique après une lecture approfondie des objectifs de la charte ;
- les réunions des « focus group » composés chacun d'une dizaine de partenaires du Parc ;
- la formulation des enseignements et des recommandations pour la fin de l'actuelle charte et le nouveau projet 2027-2042 ;
- la proposition d'avis au comité syndical pour qu'il puisse valider l'évaluation.



LES THÈMES ÉVALUÉS ET LES QUESTIONS ÉVALUATIVES

Pour l'évaluation, 11 thèmes ont été choisis par la commission évaluation. Plusieurs critères ont guidé ces choix, à savoir, refléter les 5 orientations de la charte du Parc, prendre en compte les thèmes obligatoires de l'évaluation d'une charte dont la biodiversité et l'urbanisme ; s'appuyer sur l'évaluation pour redéfinir la stratégie d'intervention sur la pédagogie, la culture, le patrimoine et le lien social. Une question évaluative a été formulée pour chacun de ces thèmes (voir tableau ci-contre).

Les 11 thèmes d'évaluation :

- Les effets des outils et pratiques du Parc en faveur d'une meilleure implication des acteurs dans sa gouvernance ;
- La conservation de la qualité de la biodiversité sur le territoire ;
- La mise en œuvre de la stratégie d'urbanisme durable et en particulier l'économie d'espace ;
- La dynamisation des filières locales et leurs spécificités par rapport aux contributions des autres acteurs ;
- La complémentarité dans le domaine de la pédagogie avec celles des autres acteurs ;
- Les effets des actions du Parc en matière de lien social sur les initiatives citoyennes, la solidarité de proximité et l'innovation sociale ;
- L'inscription des patrimoines culturels dans une dynamique collective et contemporaine ;
- Les paysages ;
- La notoriété du Parc ;
- L'expérimentation et l'innovation des actions du Parc ;
- La gestion des fréquentations et l'accueil des publics.



LES THÈMES ÉVALUÉS SUR LA PÉRIODE 2012-2023

THÈME ÉVALUÉ	QUESTION ÉVALUATIVE
LA GOUVERNANCE Adapter le mode de gouvernance du Syndicat Mixte	En quoi les outils et les pratiques mis en place par le Parc permettent-ils une meilleure implication des acteurs dans sa gouvernance ?
LA BIODIVERSITÉ Agir pour la biodiversité et favoriser les continuités écologiques	Dans quelle mesure l'action du Parc contribue-t-elle à la conservation de la qualité de la biodiversité sur le territoire ?
L'URBANISME DURABLE Favoriser la vitalité et économiser l'espace par un urbanisme durable	Comment le Parc et ses partenaires ont-ils mis en œuvre la stratégie d'urbanisme durable définie dans la charte, et en particulier l'économie d'espace ?
L'ÉCONOMIE LOCALE Dynamiser les filières locales en valorisant durablement les ressources naturelles du Parc	Quelles ont été les contributions du Parc à la dynamisation des filières locales et leurs spécificités par rapport au rôle des autres acteurs ?
L'ÉDUCATION Renforcer l'éducation et la responsabilité des jeunes générations	Dans le domaine de la pédagogie, en quoi les contributions du Parc sont-elles complémentaires de celles des autres acteurs ?
LE LIEN SOCIAL Renforcer les liens de solidarité	En quoi les actions du Parc ont-elles favorisé les initiatives citoyennes, la solidarité de proximité et l'innovation sociale ?
LA CULTURE ET LE PATRIMOINE Favoriser la diversité culturelle	Comment nos actions contribuent-elles à inscrire les patrimoines dans une dynamique collective et contemporaine ?
LE PAYSAGE	Comment la Parc contribue-t-il au maintien de paysages ouverts et à l'équilibre entre les différents types d'espaces ?
LA NOTORIÉTÉ DU PARC	Dans quelle mesure les actions du Parc sont-elles connues de nos cibles ?

L'ARBORESCENCE DE LA CHARTE 2012-2027

L'arborescence de la charte et les 7 mesures de la charte évaluées

LA GOUVERNANCE

Orientation 0 : Développer une gouvernance adaptée

Mesure 0.1 Adapter le mode de gouvernance du Syndicat Mixte

Mesure 0.2 Adapter une gouvernance aux trois grands secteurs du Parc

Mesure 0.3 Mettre en place un dispositif d'évaluation de la Charte en continu

UN ÉQUILIBRE HOMME ET NATURE

Orientation 1 : Conserver la richesse biologique et la diversité des paysages sur l'ensemble du territoire

Mesure 1.1 Agir pour la biodiversité et favoriser les continuités écologiques

Mesure 1.2 Protéger et gérer les paysages pour les maintenir ouverts et diversifiés

Orientation 2 : Généraliser des démarches globales d'aménagement économes de l'espace et des ressources

Mesure 2.1 Favoriser la vitalité et économiser l'espace par un urbanisme durable

Mesure 2.2 Economiser l'énergie et développer les énergies renouvelables

Mesure 2.3 Organiser les mobilités pour s'adapter au changement climatique

UNE ÉCONOMIE RELOCALISÉE

Orientation 3 : Asseoir la valorisation économique sur les ressources locales et la demande de proximité

Mesure 3.1 Encourager la qualité environnementale des entreprises par des démarches collectives

Mesure 3.2 Dynamiser les filières locales en valorisant durablement les ressources naturelles du Parc

Mesure 3.3 Mieux accueillir les visiteurs du territoire et promouvoir une image «Ballons des Vosges»



DES HABITANTS ENRACINÉS DANS LE TERRITOIRE ET SOLIDAIRES

Orientation 4 : Renforcer le sentiment d'appartenance au territoire

Mesure 4.1 Améliorer et mutualiser la connaissance des patrimoines et des enjeux du territoire

Mesure 4.2 Informer, sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les comportements

4.2.1 Donner aux décideurs et aux gestionnaires des clefs pour agir

4.2.2 Renforcer l'éducation et la responsabilité des jeunes générations

4.2.3 Informer et sensibiliser les habitants et visiteurs du Parc

4.2.4 Inscrire le Syndicat Mixte du Parc dans une démarche d'éco-responsabilité

Mesure 4.3 Renforcer les échanges, l'ouverture aux autres et contribuer à la diversité culturelle

4.3.1 Renforcer les liens de solidarité

4.3.2 Favoriser la diversité culturelle

4.3.3 Favoriser la coopération interrégionale, transfrontalière et internationale

Mesure 4.4 Communiquer pour mieux faire connaître le Parc



LES RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation des 11 thèmes est présentée dans les pages suivantes, avec pour chacun :

- le rappel des **enjeux** de la charte
- des **actions** significatives de la première période de la charte depuis 2012
- la synthèse des **réponses** à la question évaluative : les critères d'évaluation, les points forts et les points à améliorer
- des **recommandations** pour la 2^{ème} période de la charte (2021-2027) afin de poursuivre l'évaluation et si nécessaire faire évoluer l'action du Parc
- quelques **indicateurs** et chiffres clé



La gouvernance du syndicat mixte du Parc

LES ENJEUX DE LA CHARTE

Adapter le mode de gouvernance du syndicat mixte à l'échelle de ce vaste territoire

Le syndicat mixte du Parc regroupe 229 collectivités réparties sur 2 régions et 4 départements. L'assemblée annuelle du Parc compte environ 600 membres, signataires de la charte et partenaires. Afin de mettre en œuvre la charte sur ce grand territoire, il est proposé de développer une « gouvernance adaptée » pour inciter les acteurs du territoire **à s'impliquer dans les actions**. Le Parc s'est doté d'outils d'animation et de gouvernance spécifiques afin d'être proche du terrain et des délégués des communes et des intercommunalités.

Dans sa troisième charte, le syndicat mixte du Parc a choisi d'adapter son intervention aux spécificités **des trois grands secteurs du Parc :**

- les hautes-Vosges avec l'objectif de fédérer les acteurs autour du projet « coeur de parc » ;
- le plateau des Mille Etangs pour veiller à la coordination des acteurs et des politiques publiques ;
- les vallées et piémonts pour favoriser la cohérence et la complémentarité des projets de territoire et renforcer les liens entre montagne et plaine.



DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Réunir les organes de gouvernance du Parc

L'assemblée annuelle regroupe tous les partenaires du Parc dont 500 élus délégués par leurs collectivités au syndicat mixte du Parc. Elle se réunit chaque année pour prendre connaissance du bilan d'activités du Parc et proposer de nouvelles perspectives. 150 personnes en moyenne participent à ses réunions. En 2019, 250 personnes ont fêté les 30 ans du Parc à Cornimont.

Le comité syndical, est composé de 84 membres dont 62 élus et 22 partenaires associés qui participent aux débats. Organe décisionnel du Parc, il se réunit 4 à 5 fois par an dans une commune différente avec une moyenne de 40 élus représentés, soit un quorum des deux tiers.

Animer des instances de concertation territorialisées

La conférence des Hautes-Vosges réunit les acteurs socio-économiques concernés par les Vosges sommitales. 20 personnes en moyenne se sont réunies 7 fois depuis 2012 pour discuter des actions à mener sur ce secteur : navette des crêtes, valorisation de l'itinérance autour du GR5, schéma des mobilités, bilan du schéma d'accueil...Une instance d'élus est à présent adossée à cette conférence.

En 2023, la réalisation du schéma d'accueil de la Grande Crête a permis la réinstallation de l'actuel outil de gouvernance sous l'intitulé «Conférence de la Grande Crête des Vosges»

La conférence des Mille Étangs a été créée pour définir un projet de développement durable adapté à ce secteur emblématique du Parc, véritable mosaïque de paysages et de milieux naturels. L'une de ces actions phares est l'« échappée des 1000 Étangs » portée par la Communauté de communes des 1000 Étangs qui fédère les acteurs autour d'un itinéraire de découverte touristique et patrimonial.

Faciliter l'aide à la décision

Le comité syndical du Parc s'appuie sur **trois commissions statutaires** qui l'aident dans ses décisions : La commission **urbanisme** composée d'élus du comité syndical du Parc se réunit 2 à 3 fois par an pour donner des avis sur les documents d'urbanisme. Elle a un rôle majeur puisqu'elle veille à la compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte du Parc et propose en moyenne 10 avis par an à la validation du comité syndical.

La commission **marque «valeurs parc naturel régional»** propose les candidats au marquage au comité syndical du Parc. Avec 70 entreprises marquées sur les savoir-faire et l'accueil, le Parc est l'un des plus actifs pour l'attribution de sa marque.

La commission **évaluation** composée d'une trentaine de membres s'est réunie une fois par an depuis 2015 et de manière plus soutenue en 2019 et 2020 pour travailler sur l'évaluation à mi-parcours de la charte.



EN QUOI LES OUTILS ET LES PRATIQUES MIS EN PLACE PAR LE PARC PERMETTENT-ILS UNE MEILLEURE IMPLICATION DES ACTEURS DANS SA GOUVERNANCE ?

Les critères d'évaluation

- Les outils et pratiques s'adaptent aux spécificités de chaque secteur
- La participation des acteurs est en progression régulière
- Des acteurs nouveaux sont régulièrement impliqués dans les actions

Les points forts

Les instances prévues par la charte **se réunissent régulièrement** et fonctionnent bien lorsqu'elles traitent de sujets ciblés. A l'exemple des 6 « journées des élus » qui ont approfondi les thématiques de la charte. Cette dynamique a incité 19 nouvelles communes qui n'avaient pas souhaité faire partie du Parc en 2012 à y adhérer depuis.

Deux **conférences territoriales** sur trois se sont réunies à plusieurs reprises. Elles ont su faire évoluer leur mode de fonctionnement à l'instar de la conférence des hautes-Vosges qui a intégré un collège d'élus et évolué en «conférence de la Grande Crête» en 2023 avec une nouvelle dynamique autour du «Schéma d'accueil de la Grande Crête». Ces conférences ont permis de maintenir les liens entre acteurs, d'identifier des actions à engager.

Le syndicat mixte du Parc a renforcé ses liens avec **les intercommunalités** en donnant davantage de place aux élus à raison de un élu pour 5 communes adhérentes au Parc.

De **nouveaux acteurs** ont été impliqués grâce à de nouvelles pratiques mises en place par le Parc. Le travail avec les villes et agglomérations-portes, les appels à projets citoyens et les journées des élus ont impliqué de nouveaux partenaires tant au niveau géographique que thématique.

De nombreux comités de pilotage existent (presque un par projet), qui permettent d'associer élus et acteurs par thématique et / ou secteurs géographiques.

Les points à améliorer

Les élus délégués au Parc ne sont pas toujours impliqués comme premiers **ambassadeurs du Parc** auprès des habitants.

Des rencontres avec les nouvelles intercommunalités ont été impulsées par le Parc, avec un écho limité de la part des instances intercommunales en fin de mandat.

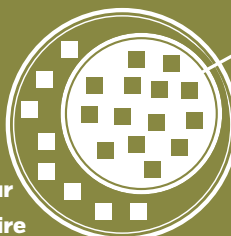
Les conférences se sont moins réunies depuis 2018 avec le risque de **perdre la dynamique** installée et particulièrement la Conférence des 1000 étangs qui n'a pas vraiment trouvé son rôle de fonctionnement et d'intervention. La conférence des vallées et piémonts n'apparaît pas adaptée à ce vaste territoire. De nouvelles actions restent à mettre en place pour mieux mobiliser ces instances, peut-être à travers un lien renforcé avec les intercommunalités.

Les **commissions thématiques** ne se réunissent plus depuis 2018. La participation dans les commissions est difficile, sans doute du fait d'un rythme irrégulier des réunions et de l'éloignement géographique. Une nouvelle organisation est en cours de construction afin de mieux mobiliser les délégués au Parc et répondre à la question récurrente « c'est quoi le Parc ? ».

Le Syndicat Mixte
du Parc regroupe
229 membres

- > **201** communes
- > **14** intercommunalités
- > **2** régions
- > **4** départements
- > **7** villes et agglomérations-portes

22 communautés
de communes ou
d'agglomération
se situent sur
le territoire



14
adhérentes
au comité
syndical
du Parc

**Des recommandations pour la fin de la charte 2012 - 2027
et la future charte 2027 - 2042**

- renforcer dès à présent **le lien avec les élus délégués** et travailler leur rôle d'ambassadeurs. Prévoir des temps dédiés à ces élus ;
- systématiser **les rencontres avec les intercommunalités**,
- **accompagner les petites communes** dans leur intégration à la vie du Parc, en imaginant par exemple des projets dédiés.
- faire évoluer l'organisation **des conférences territoriales**, en lien étroit avec les intercommunalités ;
- **adapter les thématiques** des journées et réunions aux enjeux des lieux où elles se tiennent et choisir des lieux pour transférer des expériences réussies ;
- **renouveler l'organisation des commissions thématiques**, tant sur les thèmes reflétant de nouveaux enjeux que dans l'organisation et la fréquence ;



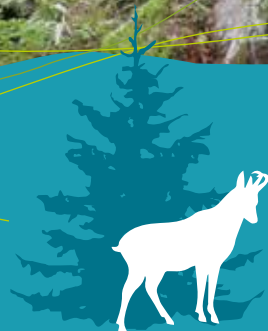
La biodiversité

LES ENJEUX DE LA CHARTE

Le territoire des Ballons des Vosges accueille une **biodiversité remarquable** dans des habitats emblématiques : hautes chaumes, tourbières, collines calcaires, zones humides, dont certains ont un intérêt européen.

L'ensemble des acteurs du Parc doit tendre à maintenir, voire restaurer, dans certains cas, ce **patrimoine faunistique et floristique fragile**.

Pour que ces milieux riches ne restent pas isolés, il convient de préserver ou d'aménager des corridors écologiques qui les relient et partout sur le territoire, de veiller à laisser de l'espace pour **la biodiversité plus ordinaire**.



600 espèces
recensées sur le territoire
(faune et flore)

DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Gérer et coordonner pour améliorer la qualité des milieux et préserver les richesses naturelles

Pour contribuer à **préserver les espèces remarquables**, le Parc anime et gère 22 sites préservés par la directive européenne Natura 2000 et 4 réserves naturelles nationales, avec le soutien financier de l'Etat et l'Europe. 25% du territoire du Parc et près de la moitié des communes sont engagées dans ces démarches en faveur de la biodiversité.

Pour bien préserver, il faut **mieux connaître** les espèces et les milieux. Biodi'veille, l'inventaire de la richesse faunistique et floristique des projets dédiés et le guide phytosociologique des prairies sont de précieux outils réalisés avec les conservatoires botaniques et le conseil scientifique du Parc.

Parmi les 184 **espèces remarquables** à conserver en priorité sur le Parc, le Grand Tétras est aujourd'hui en danger d'extinction critique. Le Parc coanime un plan national de sauvegarde et d'amélioration de son milieu de vie, et porte avec l'État un programme de renforcement des populations de grands tétras.

130 contrats ont été signés avec les propriétaires forestiers sur 1100 ha en faveur du vieillissement des forêts. Un important cortège d'espèces profite de ces **forêts plus naturelles et plus résilientes** face au changement climatique. Le Parc porte également une attention particulière aux tourbières, ces précieux réservoirs d'eau et de biodiversité, à l'exemple de la tourbière de Machais.

Sur la grande crête des Vosges, l'Arnica est préservée sur 150 ha de chaumes grâce à des conventions avec les propriétaires, près de 300 agriculteurs ont signé des **contrats pour des mesures agri-environnementales** en faveur de prairies naturelles sur le versant alsaciens.

La réunion annuelle de **coordination du réseau des gestionnaires** à laquelle participent les conservatoires des sites, l'Office National des Forêts et les gestionnaires de la forêt privée permet au Parc de mutualiser les actions de gestion des milieux naturels et d'améliorer les connaissances et les pratiques d'adaptation aux changements climatiques.

Des trames pour la nature

Moins remarquables en apparence, **les trames vertes et bleues** sont indispensables au bon fonctionnement des écosystèmes. C'est le cas pour les collines calcaires du piémont alsacien, partiellement classée Natura 2000, où le Parc a recréé des corridors écologiques. Il a accompagné 5 chantiers pilotes de restauration de murets de pierre sèche, réservoirs de biodiversité pour la faune locale.

Pour respecter la tranquillité de la faune sauvage et les milieux où elle vit, le Parc anime un programme de **gestion des fréquentations** et incite à adopter la «quiétude attitude».

Sur le **plateau des Mille Etangs** entièrement classé Natura 2000, le Parc a financé 10 projets d'amélioration du système de vidange des étangs pour favoriser la circulation de l'eau.

Depuis 2023, la mise en place d'un observatoire de la qualité des cours d'eau et l'écriture d'une «stratégie eau» permet de traiter un sujet à enjeux.

Ces actions participent aussi à la **qualité des paysages**. Le schéma des paysages et de la biodiversité du Parc cible les enjeux prioritaires de la charte qu'il décline sur 18 secteurs, les éco paysages, en 14 actions prioritaires.



24%
du territoire
classé
Natura 2000

QUESTION ÉVALUATIVE



DANS QUELLE MESURE L'ACTION DU PARC CONTRIBUE-T-ELLE À LA CONSERVATION DE LA QUALITÉ DE LA BIODIVERSITÉ SUR LE TERRITOIRE ?

Les critères d'évaluation

- Une multiplicité de compétences est mise au service de la qualité des paysages et de la biodiversité
- Des actions spécifiques ont été initiées en faveur de l'amélioration de la qualité des milieux ouverts et de la nature ordinaire
- Les engagements pris par les partenaires dans le cadre de la charte ont été honorés

Les points forts

Le Parc contribue à la préservation de la biodiversité par la production **de connaissances**, la conduite de programmes de **préservation et de gestion** des milieux remarquables. Son action s'appuie sur des **recherches scientifiques**, en particulier concernant l'adaptation au réchauffement climatique, avec l'appui du Conseil Scientifique.

Le Parc **renforce les liens** entre gestionnaires et propriétaires par une concertation permanente. Il met en réseau des acteurs aux compétences transversales pour expérimenter des solutions, sur l'équilibre forêt/gibier par exemple.

Il **a innové** en initiant le concours des prairies fleuries et **renouvelle ses pratiques** pour amplifier la sensibilisation des publics, à l'exemple des médiateurs de la nature.

L'État et les collectivités ont **respecté les engagements** pour la biodiversité écrits dans la charte en soutenant financièrement le Parc dans la durée, notamment pour la gestion des sites Natura 2000 et les réserves naturelles nationales.

Les points à améliorer

Pour autant, cette contribution à la préservation de la biodiversité **manque de mise en valeur** dans certains domaines pour pouvoir produire les effets attendus, sur les actions liées à l'organisation des fréquentations par exemple. Certains sujets devraient être plus directement pris en compte par le Parc, notamment la question de l'eau, problématique importante dans un contexte de changement climatique.

Les actions sur les **milieux plus ordinaires** paraissent encore insuffisantes, notamment pour les espaces urbains, les milieux humides non remarquables et les trames vertes au sein des milieux urbanisés.

Le rôle de **mise en cohérence des politiques publiques** dévolu au Parc est parfois contrecarré par des actions en contradiction avec sa charte. En particulier concernant la création de nouvelles voies dans les espaces naturels, l'aménagement touristique d'ampleur ou les autorisations de manifestations motorisées.



Près de **2000** participations
sur **115** Chantiers nature
écocitoyens pour la restauration
des milieux des collines sèches.



3,5%
du territoire
protégé
réglementairement
au titre de
l'environnement

Des recommandations la fin pour de la charte 2012 - 2027 et la future charte 2027 - 2042

Pour mieux mesurer les effets de l'action du Parc à la fin de la charte, la Commission évaluation propose de **renforcer les outils de mesure** :

- **l'observatoire** Biodi'veille pour pouvoir mieux mesurer les évolutions et les effets des actions conduites en matière de biodiversité.
- révéler les **services rendus** par les écosystèmes, expliciter les pressions liées à la fréquentation ou au changement climatique et leurs effets.
- envisager une dimension **recherche-action** et développer la communication et la sensibilisation sur ces thématiques auprès des usagers du territoire.

Face à l'évolution des enjeux territoriaux depuis 2012, il faudrait **faire évoluer l'action du Parc sur certaines thématiques**.

Pour cela, la commission évaluation préconise de :

- travailler avec les partenaires à une meilleure prise en compte des **spécificités du territoire** dans un contexte de changement climatique. Proposer des recherches-actions sur l'eau, la forêt et l'adaptation du bâti ;
- amplifier le programme de gestion des fréquentations via la campagne de sensibilisation « quiétude attitude » et en renforçant la coordination des acteurs de l'aménagement et de la préservation des espaces naturels.
- définir des **stratégies d'adaptation au changement climatique** avec l'appui du conseil scientifique sur l'eau, la forêt et les stations de ski ;
- mieux connecter les réservoirs de biodiversité à la **nature ordinaire** en développant la connaissance et les moyens de gestion.



L'urbanisme durable

LES ENJEUX DE LA CHARTE

Avec plus de 250 000 habitants, le territoire du Parc est fortement peuplé mais présente de fortes disparités géographiques selon les versants. L'urbanisation se concentre sur 7% du territoire du Parc et depuis des années, la plupart des vallées et piémonts sont gagnés par la **périurbanisation**, entraînant la banalisation des paysages et l'artificialisation des espaces naturels.

La **consommation** importante de l'espace, estimée actuellement à un rythme moyen de consommation de l'ordre de 70 ha par an, menace le maintien des terres agricoles en fond de vallée. Elle impacte aussi les **continuités écologiques** et augmente la facture énergétique, tant au niveau des ménages que des collectivités, confrontées à des coûts plus importants de voirie et de réseaux. En déconnectant les habitants des centres anciens, elle affecte également la **vitalité** des villages et le lien social.

La charte prévoit que le Parc soit couvert de documents d'urbanisme qui respectent les **principes d'urbanisme durable** tels que la préservation des terres agricoles et la reconversion du bâti ancien en cœur des villes et des villages.



DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Favoriser un urbanisme durable

En 2023, deux tiers du territoire du Parc est couvert par des documents d'urbanisme applicables.

Le rôle du Parc est d'accompagner les communes et intercommunalités afin d'adapter les **principes d'urbanisme durable** à leur contexte de montagne, plateau ou piémont. Depuis 2012, le Parc a contribué à plus de 120 procédures engagées par les collectivités en matière de planification et accompagné de manière plus approfondie **une vingtaine de communes et intercommunalités** dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme. L'appui du Parc consiste à conseiller les élus et à assister les bureaux d'études tout au long de la procédure qui se déroule sur 3 ans en moyenne.

L'objectif est également d'encourager les documents **intercommunaux**. Neuf plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi) sont applicables ou à l'étude sur le territoire du Parc et l'ensemble du territoire est couvert par des Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) qui fixent les grandes directives d'aménagement. Le Parc veille à leur compatibilité avec la charte du Parc et son plan qui spatialise les vocations du territoire.

La **commission urbanisme** est un organe consultatif prévu dans les statuts du syndicat mixte du Parc. Elle intervient dans les domaines de l'urbanisme, l'architecture, le paysage, les énergies et les mobilités. Elle prépare des avis rendus par le Parc dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques Associées aux documents d'urbanisme.

Elle se réunit 2 à 3 fois par an pour examiner la **compatibilité** des documents d'urbanisme avec la charte du Parc et suit attentivement leur avancement pour conseiller les élus en amont sur le respect de la charte. Elle a rendu plus de 70 avis depuis 2012, la plupart favorables ou assortis de recommandations. Quatre avis défavorables ont pointé des engagements de la charte qui n'étaient pas respectés et ont fait l'objet d'un accompagnement technique afin d'améliorer le document.

La **préservation des terres agricoles** qui représentent 22 % du territoire du Parc est un enjeu transversal. Le Parc a développé un outil d'observation du foncier pour sensibiliser les élus et infléchir la consommation des terres d'ici 2030.

Avoir une longueur d'avance, être démonstratif et disposer d'un panel de référence

Pour asseoir sa stratégie d'urbanisme durable, le Parc a soutenu une quinzaine de **projets pilotes démonstratifs**. Ces actions contribuent à **économiser l'espace** en requalifiant des sites déjà artificialisés à l'exemple de la filature de Ronchamp ou du pôle de l'écoconstruction de Fraize. Même si l'émergence, l'accompagnement et la réalisation de ces projets prennent du temps, de 5 à 10 ans parfois, ces réalisations **servent de référence** et crédibilisent la démarche d'urbanisme durable portée par le Parc.

Les **outils** tels que le guide d'urbanisme, la charte de l'affichage et de la signalétique ou le dispositif d'observation du foncier inscrivent l'action du Parc dans la durée et lui donnent la **longueur d'avance** qu'il revendique dans ce domaine.

Le Parc a mis en place deux leviers pour accélérer la **réutilisation du bâti** et des espaces déjà aménagés : le fonds d'appui à l'urbanisme durable et le programme de sensibilisation et de formation à l'éco rénovation du bâti ancien mené conjointement avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord. Une **nouvelle mission** « paysage du quotidien » dévolue aux questions du cadre de vie et à la nature en ville est venue étoffer l'offre de compétences du pôle urbanisme.

Sur 2023 - 2024, le Parc accompagne ainsi un programme «La renaturation comme solution» sur 15 communes.

Pour renforcer sa stratégie d'urbanisme durable et mieux répondre aux enjeux d'adaptation au **changement climatique**, le Parc a créé un poste sur l'**énergie** et la **mobilité** qui porte des programmes globaux en faveur des économies d'énergies. 43 communes ont été accompagnées pour des actions d'économies d'énergie et de rénovations thermiques des bâtiments.



QUESTION ÉVALUATIVE



COMMENT LE PARC ET SES PARTENAIRES ONT-ILS MIS EN ŒUVRE LA STRATÉGIE D'URBANISME DURABLE DÉFINIE DANS LA CHARTE, ET EN PARTICULIER L'ÉCONOMIE D'ESPACE ?

Les critères d'évaluation

- L'enveloppe urbaine de référence du plan du Parc est respectée
- Des liens existent avec les intercommunalités
- La démarche d'urbanisme durable est soutenue

Les points forts

Sur la **stratégie d'urbanisme durable**, le syndicat mixte du Parc est une **ressource** pour le territoire : il produit des outils pour mettre en œuvre la stratégie, il assure une présence technique et un positionnement politique dans le processus d'élaboration des documents d'urbanisme qui est un gage de qualité. Il incite les intercommunalités à se doter de documents intercommunaux.

Il est sollicité par les élus pour les accompagner afin de bien prendre en compte les **enjeux de la charte**. En tant que PPA (personne publique associée) le comité syndical **rend des avis** sur proposition de la commission urbanisme. Les membres de la commission urbanisme rencontrent systématiquement les élus en amont afin de leur donner des conseils et expliquer l'avis qui sera formulé.

Le Parc a créé un **guide urbanisme**, outil spécifique avec des fiches pédagogiques et propose des formations et un accompagnement personnalisé aux élus. Le Parc accompagne les communes sur les programmes opérationnels et propose des formations à destination des professionnels et des particuliers.

Les points à améliorer

Les communes et intercommunalités, conformément à leurs **engagements** dans la charte, recherchent l'appui du Parc « pour un urbanisme durable ». Pour autant, les avis sur les documents d'urbanisme ne sont encore **pas toujours suivis** en particulier en matière de préservation du foncier agricole ;

Des **indicateurs de mesure d'impact** manquent pour rendre compte des évolutions, par exemple l'évolution de l'enveloppe urbaine de référence du plan du Parc. C'est une donnée cruciale qui permet de mesurer le degré de préservation des espaces naturels et des terres agricoles ;

Dans un contexte de changements environnementaux, techniques, sociaux et économiques rapides, on observe des lacunes ou des insuffisances dans les outils d'analyse des conditions de production de la **qualité urbaine des projets**. Le guide urbanisme pourrait être complété par des fiches méthodologiques et de retour d'expériences réussies mais également celles qui n'ont pas abouti pour tirer des enseignements de ces échecs.

Les **impacts du changement climatique** sur l'urbanisme paraissent trop peu appréhendés à ce jour. La mission énergies et mobilités s'appuiera sur les conclusions d'un diagnostic en cours pour déployer une stratégie pluriannuelle et transversale.



320
sites textiles
inventoriés

15
projets pilotes
d'urbanisme durable
accompagnés

1 Formation annuelle
sur éco-rénovation
du bâti ancien

15 Communes
bénéficiaires
de l'appel à initiative
«La renaturation
comme solution»



3 200
luminaires
plus économes
en énergie

Des recommandations pour la fin de la charte 2012 - 2027 et la future charte 2027 - 2042

La commission évaluation préconise de se doter d'outils pour renforcer l'impact des actions :

- disposer d'un outil de mesure de **l'enveloppe urbaine**, permettant de mesurer les évolutions de manière harmonisée sur le territoire ;
- produire et partager des **notes d'enjeux** entre Personnes Publiques Associées (PPA) aux documents d'urbanisme, supports concertés pour la production des avis ;
- jalonner les étapes de l'élaboration des documents d'urbanisme tout au long de la procédure pour **progresser en urbanisme durable** ;

Face à l'évolution des enjeux territoriaux, la commission évaluation préconise de faire évoluer l'action du Parc :

- renforcer davantage les **liens aux intercommunalités** et les accompagner dans la réalisation et l'application des documents d'urbanisme intercommunaux ;
- **expérimenter** des « démonstrations qualitatives » et partager des retours d'expériences par des guides et circuits pédagogiques à déployer sur le territoire ;
- travailler davantage sur la **mobilité durable** qui est un sujet jugé prioritaire, à la fois pour l'urbanisme-aménagement et l'économie-tourisme. Une première étape devrait permettre de faire un état des lieux de l'offre de mobilité douce sur le territoire ;
- appréhender le **changement climatique** dans l'urbanisme sous différentes facettes : réutilisation des friches, du bâti vacant, renaturer si la réutilisation est impossible, appliquer une stratégie de compensation des extensions urbaines à l'échelle du Parc.

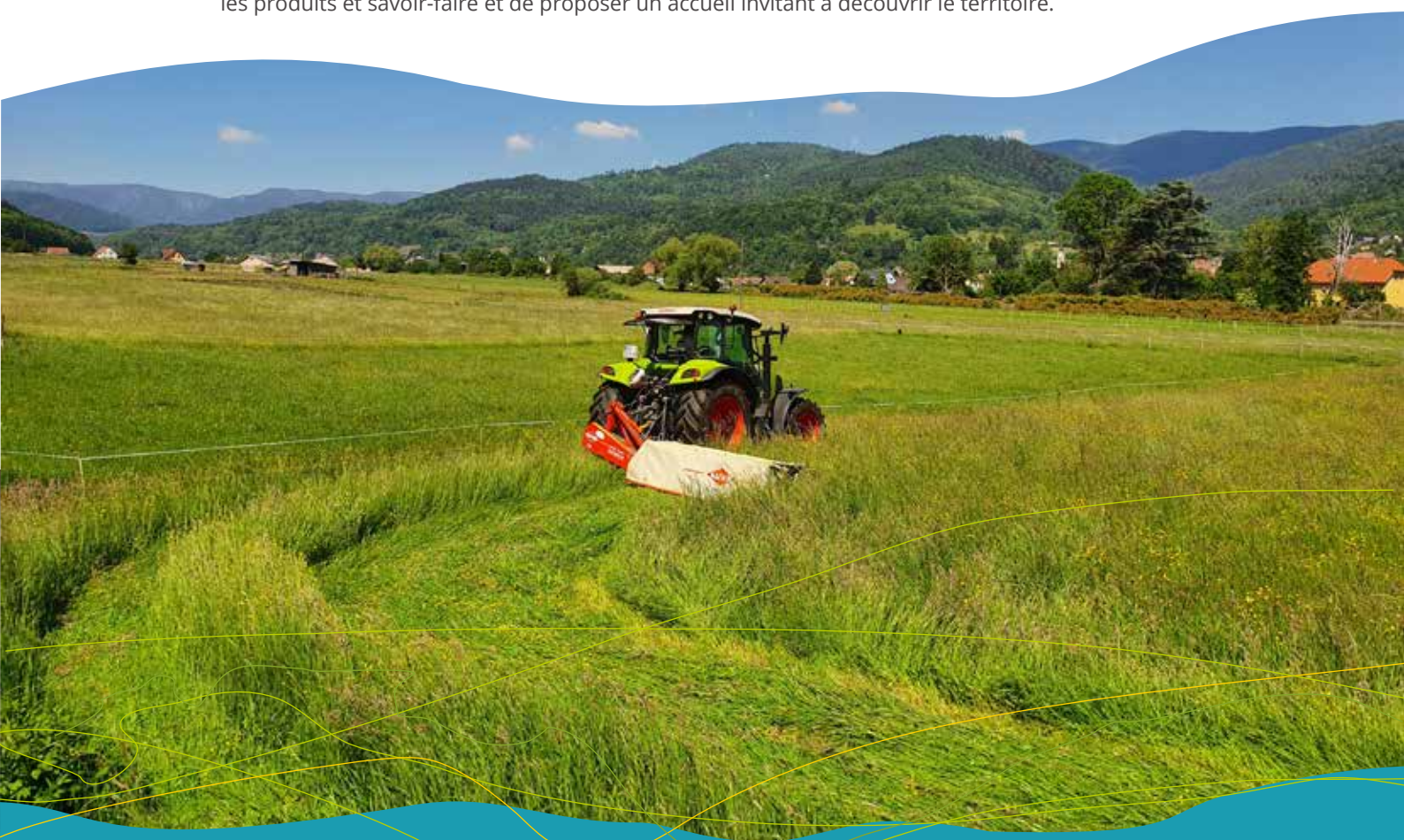


L'économie et les filières locales

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE

Le Parc est le cadre de nombreuses activités industrielles artisanales, agricoles, sylvicoles et de services, qui assurent sa **vitalité économique** mais qui ont dû faire face à des **mutations importantes** au cours des dernières années. Ainsi, l'emploi tend à se délocaliser et se concentre dans et autour des villes aux **portes** du Parc, accentuant les disparités de développement entre les versants selon leur position par rapport aux bassins d'activités.

La stratégie mise en oeuvre par le Parc consiste d'une part à valoriser les grandes **filières** plus spécifiques au territoire fondées sur des savoir-faire locaux et d'autre part à encourager le développement des **circuits courts** en soutenant les démarches collectives d'entreprises par filières ou inter filières. L'attribution de sa **marque** « valeurs parc naturel régional » lui permet de faire connaître les entreprises, les produits et savoir-faire et de proposer un accueil invitant à découvrir le territoire.



DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Favoriser les filières locales

Le Parc apporte un appui technique aux **entreprises** pour progresser en matière de développement durable. Il propose et attribue sa marque « valeurs parcs naturel régional » aux entrepreneurs qui valorisent les **ressources locales** telles que le bois, le granit, les eaux minérales, le miel, les plantes médicinales, les petits fruits et la venaison.

Via son label « accueil du Parc », il encourage **l'éco-tourisme** et une découverte respectueuse des richesses patrimoniales du territoire tant au niveau des hébergements que de l'accompagnement des publics.

Soutenir les agriculteurs et la diversification des productions

Le Parc promeut une **agriculture à dimension humaine** respectueuse de l'environnement, des paysages et des ressources naturelles. 262 agriculteurs ont signé des contrats agri-environnementaux sur plus de 18 000 ha avec l'aide du Parc. Depuis sa création, le Parc apporte son soutien technique et politique à la pérennisation des Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC). Reconnu pour sa compétence, il anime actuellement le « projet agri-environnemental » du plateau des Mille Etangs. Il accompagne également les agriculteurs dans la **rénovation de pâturages** enrichis pour soutenir l'élevage et maintenir les paysages ouverts.

Le Parc allie la valorisation des produits au **paysage et à la biodiversité**.

Il contribue à la valorisation de la race vosgienne en partenariat avec l'organisme de sélection de la race et l'association des fermiers-aubergistes. Il soutient la création de prés-vergers dans l'aire d'Appellation d'Origine contrôlée (AOC) du Kirsch de Fougerolles. 1200 cerisiers plantés avec le soutien technique et financier du Parc agrémentent le paysage.

Le Parc a aussi engagé un programme «Eau et agriculture» avec 4 fermes pilotes en 2023.

Encourager les circuits courts et innover dans l'accompagnement

Le Parc encourage les **circuits courts** de plusieurs manières : via sa marque, par le soutien aux agriculteurs, aux propriétaires forestiers et aux acteurs d'une filière bois proche des consommateurs.

Il a initié et porte depuis plusieurs années le concours des **prairies fleuries** à l'échelle de son territoire et en inter parcs. Il lui a donné une dimension internationale en s'associant au Parc naturel régional du Sudschwarzwald. Les sylvothrophés récompensent les sylviculteurs qui oeuvrent pour une forêt plus naturelle. Un programme pour la valorisation du sapin a été initié notamment avec la communauté de communes du Val d'Argent

Le Parc est à l'origine du programme EcOOparc destiné à l'émergence et l'accompagnement de projets économiques et collectifs d'utilité territoriale tels que les magasins de producteurs et les activités autour de l'éco-construction. En 2019 le Parc a été l'un des associés fondateurs de « La Fabrique à projets EcOOparc », société **coopérative d'intérêt collectif** (SCIC), qui poursuit son action en partenariat avec le Parc.



QUESTION ÉVALUATIVE



QUELLES ONT ÉTÉ LES CONTRIBUTIONS DU PARC À LA DYNAMISATION DES FILIÈRES LOCALES ET LEURS SPÉCIFICITÉS PAR RAPPORT AU RÔLE DES AUTRES ACTEURS ?

Les critères d'évaluation

- Les actions initiées par le Parc sont spécifiques par rapport aux actions des autres intervenants
- Les actions sont complémentaires à celles des autres acteurs
- Les publics visés par les actions sont différents de ceux des autres intervenants

Les points forts

L'évaluation a permis de reconnaître et d'explicitier les **spécificités de la méthode Parc** : approche globale, intervention à différentes échelles, du massif des Vosges à l'international, effet réseau inter parcs notamment. Le Parc est un ensemblier, facilitateur et porteur d'une démarche de progrès.

Sa contribution au **développement durable** est l'une de ses spécificités en particulier via sa marque « valeurs parc ». Ses partenaires reconnaissent ses contributions à la recherche d'une plus grande cohérence dans l'exploitation de la ressource et une attention à la **protection-préservation de la ressource**, celle du bois et de l'eau également.

L'approche et la **vision massif des Vosges** que porte le Parc permet de mettre en œuvre des projets qui fédèrent et de mobiliser des partenaires à cette échelle, en particulier avec le Parc naturel régional des Vosges du Nord.

Cette approche **transversale** fait appel à des expertises complémentaires au sein de l'équipe du Parc et est une véritable plus-value pour les acteurs économiques.

La **marque** « valeurs parc naturel régional » assure un rayonnement et la reconnaissance d'une spécificité au-delà du territoire du Parc, en particulier dans les villes et agglomérations-portes. Le travail de marquage permet d'introduire de **l'innovation** dans les pratiques, met en avant le **lien au territoire** et à son image montagne.

Les points à améliorer

Pour autant, les **moyens manquent** pour agir face à certaines situations critiques notamment sur la filière bois qui ne bénéficie pas de la **valeur ajoutée** à laquelle elle pourrait prétendre ;

La **valorisation économique** de la marque reste encore à valider avec l'analyse de ses retombées en termes économiques et également de **notoriété** ;

Le **rôle du Parc** en matière d'économie n'est pas assez **reconnu** et certains acteurs ne le sollicitent pas par méconnaissance de ce qu'on peut en attendre.

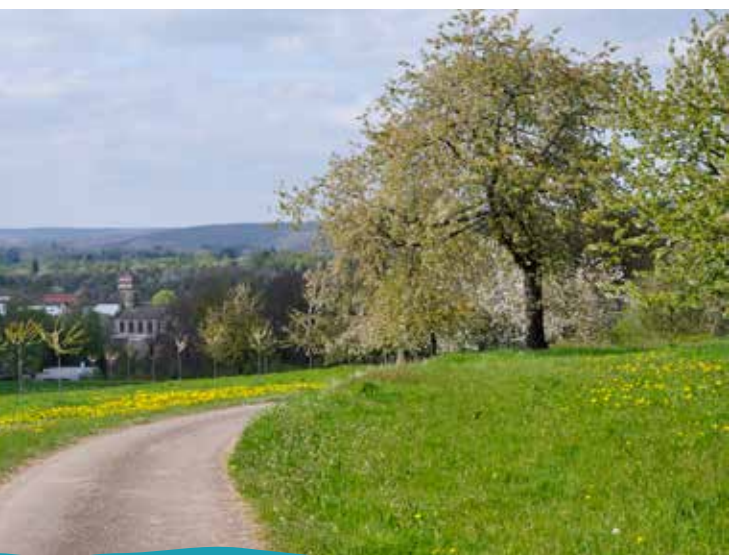


85 entreprises
bénéficient de la marque
« Valeurs Parcs Naturels Régionaux »

Des recommandations pour la fin de la charte 2012 - 2027 et la future charte 2027 - 2042

La commission évaluation préconise de :

- communiquer et **faire connaître** les missions économiques du Parc plus largement sur son territoire.
- mieux suivre et **rendre compte** de l'action conduite au niveau de la **marque**, qui est l'une des actions phares du Parc mais également plus largement dans le domaine économique ; prévoir d'ici 5 ans une **analyse des effets économiques**, difficile à évaluer à ce jour faute de recul ;
- analyser la **plus-value de la marque** par rapport à d'autres labels et autres signes de reconnaissance, en menant une analyse comparative avec d'autres porteurs de labels ;
- veiller à la **cohérence** des actions conduites en matière économique avec d'autres enjeux du territoire tels que la biodiversité notamment sur la filière bois ;
- s'engager dans une approche économique introduisant de l'innovation dans les pratiques des acteurs économiques, proposer des apports prospectifs pour aider les entreprises à changer face aux **enjeux climatiques**.
- faire évoluer l'action du Parc sur les **mobilités douces**, enjeu majeur du territoire en matière d'éco-tourisme ;



L'éducation des jeunes

LES ENJEUX DE LA CHARTE

Plus de 100 000 jeunes de 6 à 18 ans **habitent le territoire du Parc**. Ils représentent près de 40% des habitants. La prise de conscience des **enjeux du territoire** et des grands défis planétaires passe par l'éducation et la **sensibilisation** des publics.

Les projets accompagnés par le Parc permettent aux jeunes publics d'appréhender la **richesse des patrimoines** du territoire. En adéquation avec la charte, les actions concourent à rendre leurs espaces de vie plus performants face aux **grands défis planétaires**.



DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Un travail en réseau

La troisième charte du Parc a mis l'accent sur la nécessité pour le Parc de s'inscrire dans des **réseaux pédagogiques** afin de s'assurer de la complémentarité de son action. Les nombreuses structures pédagogiques du territoire sont fédérées par les plateformes régionales ou départementales d'éducation au développement durable, les rectorats et le réseau des parcs naturels régionaux du Grand Est. Ces structures se concertent annuellement pour proposer des programmes pédagogiques coordonnés et adaptés aux enjeux des territoires sur lesquels ils interviennent. Le Parc a signé des **conventions** ou bien noué des partenariats avec ces têtes de réseaux afin d'inscrire son action pédagogique dans la durée.

Sur son territoire, le Parc a un rôle de **coordonnateur** des projets et s'appuie sur 6 **structures d'éducatrices à l'environnement et au développement durable** réparties sur l'ensemble de son territoire qui assurent les animations pédagogiques. Le partenariat avec le CPIE des hautes Vosges, la maison de la terre et de la géologie, le Vivarium du moulin, la maison de la nature des Vosges saônoises, la maison départementale de l'environnement du Territoire de Belfort et l'association ETC...Terra permet au Parc de toucher 1800 jeunes en moyenne par an. 44% au niveau primaire, 29% de collégiens, 2% de lycéens et 25% hors temps scolaire.

Des actions pédagogiques ancrées dans le territoire

Dans cette logique de complémentarité, le Parc a lancé un **appel à projets** qui vise à sensibiliser les jeunes à leur cadre de vie en s'inscrivant dans un projet **coopératif** concret porté par une commune, une intercommunalité, une association ou des établissements scolaires du premier ou second degré. L'appel à projets sur deux ans, porte sur des thèmes transversaux liés à la charte du Parc : habiter, sports de nature, manger local, énergies. Depuis 2012, le Parc a accompagné près d'une centaine de projets à raison d'une quinzaine chaque année.

En partenariat avec ses villes et agglomérations-portes, le Parc a initié un **programme d'échanges de classes** « urbain-rural ». Une classe urbaine et une classe rurale se rapprochent autour de la notion d'écocitoyenneté et du respect de la nature. Depuis 2016, 200 jeunes ont été sensibilisés dans le cadre du partenariat entre le Parc naturel régional des Ballons des Vosges, le Parc zoologique et botanique de Mulhouse et la maison de la nature du Rothenbach.

Depuis 2019, dans le cadre du réseau des services éducation des 6 Parcs naturels régionaux de la Région Grand Est, des programmes d'échanges de **classes inter-parcs** ont été initiés afin de créer du lien entre les jeunes de chaque Parc. En leur permettant de découvrir leur espace de vie et de le faire connaître à d'autres, ce travail favorise l'échange humain en prenant comme support la diversité et la richesse patrimoniale des territoires de Parcs dans la région Grand Est.

Sur le thème de la nature, le Parc finance des **programmes pédagogiques** permettant une meilleure prise de conscience de la fragilité des milieux et des espèces sur les sites Natura 2000. Six programmes pédagogiques ont été accompagnés par le Parc sur les chiroptères, les hautes-chaumes et le plateau des mille étangs ou encore la quiétude des espèces.



100 000
jeunes de 6 à 18 ans
habitent le Parc

27 000
jeunes ont été sensibilisés
par le Parc



QUESTION ÉVALUATIVE



DANS LE DOMAINE DE LA PÉDAGOGIE, EN QUOI LES CONTRIBUTIONS DU PARC SONT- ELLES COMPLÉMENTAIRES DE CELLES DES AUTRES ACTEURS ?

Les critères d'évaluation

- Le caractère spécifique de l'intervention du Parc
- Les partenariats dans les interventions en éducation à l'environnement et au développement durable
- Les spécificités des publics Parc

Les points forts

Dans le domaine de l'éducation au territoire, le Parc fait bien le lien entre son territoire et les institutions de l'éducation au niveau national et régional. Il est un **acteur reconnu sur son territoire, gage de qualité** de l'action pédagogique.

L'évaluation a permis d'expliciter les spécificités et complémentarités des contributions du Parc à l'éducation :

- une éducation aux **enjeux spécifiques du territoire**, bénéficiant des compétences territoriales croisées de l'équipe du Parc ;
- un appel à projets pédagogique construit pour être **complémentaire** à celui des autres acteurs de l'éducation ;
- un **réseau** de partenaires qui permet au Parc de s'inscrire dans la complémentarité avec des moyens financiers spécifiques.

Les points à améliorer

Pour autant, la commission évaluation souligne les points sur lesquels le Parc pourrait progresser :

- **afficher la transversalité** de l'action pédagogique sur tous les enjeux de la charte ;
- profiter de la matière pédagogique rassemblée pour **l'adapter à d'autres publics**, par exemple lors des journées des élus ou à l'occasion de conférences accompagnant la présentation d'une exposition dans les médiathèques.



Environ **60%**
des communes adhérentes
au Parc ont bénéficié
d'une ou plusieurs
animations pédagogiques



619
projets
pédagogiques
soutenus

Des recommandations pour la fin de la charte 2012 - 2027 et la future charte 2027 - 2042

La commission évaluation propose de :

- continuer à **veiller à la complémentarité** des actions pédagogiques sur le territoire du Parc : concertation en amont des programmations, bilan annuel incluant les actions menées par d'autres structures pédagogiques sur le territoire ;
- **élargir l'évaluation** à l'ensemble de l'orientation 4 de la charte qui vise à « renforcer le sentiment d'appartenance au territoire » par des actions sur la culture, les patrimoines et la communication. L'analyse centrée sur la pédagogie des jeunes paraissant réductrice du travail mené et de la dimension transversale de l'action d'éducation-sensibilisation.
- étendre la **coopération** du réseau des parcs naturels régionaux du Grand Est en s'associant aux parcs de Bourgogne Franche-Comté avec des moyens spécifiques d'animation.
- élargir les programmes pédagogiques **à d'autres publics**, élus ou formateurs, lorsque la thématique s'y prête et est adaptée au grand public, au sein du réseau des médiathèques par exemple.



Le lien social et la solidarité

LES ENJEUX DE LA CHARTE

Parc naturel régional le **plus peuplé** de France avec 252 000 habitants, le parc naturel régional des Ballons des Vosges a initié dans sa charte 2012-2027 une politique de lien social* dédiée à renforcer les **liens de solidarité** en encourageant les projets solidaires, les actions **participatives** avec les habitants et des moments de convivialité privilégiés.

Le territoire du Parc a connu et connaît d'importantes **mutations économiques et sociales**. Pour le syndicat mixte du Parc, il est important de favoriser le lien social, d'être à **l'écoute** de ses **habitants** et de mettre en valeur les initiatives locales. Les actions portées par le Parc permettent de soutenir les élus et les citoyens désireux **d'expérimenter** des actions **collectives** en faveur du développement durable.

****Lien social** : Le lien social désigne l'ensemble des relations de toute nature (politique, économique, culturelle), qui relient les individus dans leur vie sociale et quotidienne, assurant ainsi l'unité d'une société, sa cohésion sociale. Le lien social est, au sens général, ce qui construit et renforce la capacité de vivre-ensemble au sein d'une même société.*



DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Pendant la période 2012-2020, trois appels à projets « **soutien aux initiatives citoyennes** » se sont organisés pour répondre à de nouveaux projets citoyens, des actions collectives et de solidarité en lien avec la nature ou le partage de savoir-faire.

Le Parc a accompagné 30 projets lauréats et soutenu 41 projets. 15 actions n'auraient jamais vu le jour sans l'accompagnement du Parc, 4 ont créé une association ou un collectif villageois actif, 12 se sont inscrits dans le temps et 10 ont favorisé un lieu de rencontre ou la valorisation d'équipements existants.

Pour valoriser les expériences réussies, 72 **chroniques radiophoniques** sur le thème « Une autre vie s'invente ici » ont diffusé ces projets sur le territoire en partenariat avec les radios associatives locales.

Chaque appel à projets fût conclu par une **journée aux initiatives citoyennes** qui a participé à créer du lien entre les porteurs de projets citoyens et leurs partenaires. Ces rencontres ont également permis de conforter le rôle du Parc à poursuivre ses missions dans ce domaine avec le soutien de ses partenaires.

En 2021 et 2022, le Parc a participé avec 8 autres Parcs au programme « Familles à Biodiversité positive » pour associer lien social et prise en compte de l'environnement au quotidien. 8 Communes du Parc ont été concernées.

Le Parc favorise ainsi le lien social par **l'accompagnement de projets participatifs**, innovants, portés par les habitants engagés seuls, en collectif ou en associations pour le bien-être de tous. Le Parc a élargi son réseau à de nouveaux partenaire tels que les structures de réinsertion professionnelle, les collectifs en transition, les centres communaux d'actions sociales, les associations caritatives, les collectifs d'habitants, les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Ces actions favorisent de nouvelles rencontres, renforcent les liens sociaux au-delà des cercles habituels et intègrent tous types de publics.



QUESTION ÉVALUATIVE



EN QUOI LES ACTIONS DU PARC ONT-ELLES FAVORISÉ LES INITIATIVES CITOYENNES, LA SOLIDARITÉ DE PROXIMITÉ ET L'INNOVATION SOCIALE ?

Les critères d'évaluation

- Le Parc a soutenu des initiatives citoyennes sur son territoire
- Le Parc a renforcé la solidarité de proximité
- Le Parc a permis l'émergence de projets innovants favorisant le lien social

Les points forts

Le Parc a soutenu des initiatives citoyennes sur son territoire via son appel à projets. Les 30 lauréats interrogés ont exprimé une satisfaction générale de **l'accompagnement du Parc** (financier, logistique, mise en relation, appui à la communication, transfert des compétences).

Le Parc a contribué à renforcer la solidarité de proximité et favorisé l'entraide, la coopération, l'assistance réciproque, le partage, la mutualisation et la consommation locale. En soutenant leurs initiatives, les appels à projets citoyens ont permis au Parc d'être au **plus près des habitants**.

Le Parc a permis l'émergence de **projets innovants** en favorisant le lien social, en apportant des solutions à de nouveaux besoins sociaux et sociétaux, par exemple aux besoins de liens intergénérationnels.

De nombreux élus reconnaissent le rôle du Parc dans cette mission où les innovations sociales sont prioritaires et nécessaires. Sa capacité à **mettre en réseau**, à créer des synergies entre différents partenaires et à ouvrir les projets à plus d'acteurs et publics constituent ses principaux atouts.

Les points à améliorer

Le domaine social est très vaste. Le Parc s'investit mais son **positionnement** dans les actions dites de « lien social » reste à préciser. Sur un territoire très peuplé, la promotion du lien social exige des ressources humaines conséquentes, une transversalité effective entre les services et une légitimité d'action dans ce domaine.

Les financements et le manque de **volonté politique** sont manifestement les freins aux innovations sociales (conclusion issue du questionnaire). Il s'avère difficile pour les élus de faire confiance aux expériences d'usage et aux idées novatrices de leurs concitoyens.

Pour soutenir les initiatives citoyennes, des relais ascendants de préférence à l'échelle communale, sont nécessaires pour garantir et **maintenir le lien entre citoyens et politiques**.

En 2020, les appels à projets « soutien aux initiatives citoyennes » sont fragilisés et requestionnés par les financeurs. Comment ce dispositif peut-il évoluer pour continuer à soutenir des projets de collectifs citoyens et répondre à leurs besoins de **financements modestes**, souvent inférieurs à 2000 € ?

En 2022, le Parc n'a pas renouvelé la mission «Lien social» au sein de son équipe.



134
personnes dont
96 élus ont répondu
au questionnaire
sur les initiatives
citoyennes

8 Communes
ont participé
au programme
«Familles
à Biodiversité
positive»



71
projets
de soutien
aux initiatives
citoyennes

Des recommandations pour la fin de la charte 2012 - 2027 et la future charte 2027 - 2042

La commission évaluation préconise de :

- préciser davantage le **rôle du Parc** : le Parc est un acteur permettant de renforcer la solidarité de proximité et le développement d'innovations sociales dans ses missions et sur son territoire ;
- **innover dans le soutien** aux initiatives citoyennes : renforcer le dispositif financier pour soutenir des projets citoyens peu onéreux et assurer la place de l'appel à projets « soutien aux initiatives citoyennes » au regard d'autres dispositifs similaires ;
- démultiplier **le lien avec les habitants** : rechercher des acteurs relais dotés d'un rôle ascendant à l'échelle communale ;
- favoriser les **innovations sociales** : être à l'écoute des initiatives originales et s'investir sur les domaines énoncés par les élus comme prioritaires (biodiversité, déchets, économie sociale et solidaire, mobilité douce...);
- favoriser le lien social dans les actions du Parc que ce soit par une mission dédiée et / ou une prise en compte dans l'ensemble des missions du Parc.



La culture et le patrimoine

LES ENJEUX DE LA CHARTE

La **culture** est un vecteur de transmission des **patrimoines** et des **valeurs** du Parc naturel régional des Ballons des Vosges. Sur ce territoire, l'homme a su très tôt exploiter l'eau, le bois, la pierre et le sous-sol pour développer l'industrie et l'artisanat. Le Parc est également l'héritier d'une histoire mouvementée liée aux conflits mondiaux.

Le Parc invite à découvrir l'**histoire** du territoire et ses **identités**. Il favorise la connaissance d'éléments de patrimoine culturel matériel ou immatériel. Il ouvre le patrimoine à la création. Il fait connaître et valorise des éléments de patrimoine peu connus.

Le Parc place les artistes, la **création** et les habitants au cœur de son projet et cherche à les faire dialoguer. Entouré de **partenaires**, il expérimente, soutient ou accompagne des acteurs et des projets mobilisant les pratiques artistiques dans leur diversité. Il soutient des projets **innovants** qui unissent la création artistique à tous les patrimoines, naturels comme culturels.



DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Unir le patrimoine et la culture vivante

Le Parc a invité les **habitants** à être acteurs de la valorisation de leurs patrimoines : enquête ethnologique et création théâtrale sur l'architecture de la reconstruction après la Seconde Guerre, spectacle « Im Wald, échappée sylvestre » des Clandestines sur l'héritage industriel ;

Le Parc a apporté son **expertise** et son soutien aux 65 gestionnaires des musées et sites patrimoniaux et aux deux Pays d'art et d'histoire de son territoire. Sur la période 2012-2023, il a accompagné une dizaine de sites par an et plus particulièrement, le musée du bois à Saulxures-sur-Moselotte, le musée de la Mine Marcel Maulini à Ronchamp, l'Abri-Mémoire à Uffholtz et la commune de La Bresse pour la réalisation du sentier textile.

Favoriser des aventures artistiques collectives

Le Parc a initié et accompagné deux programmes de résidences d'artistes « Mon village et l'artiste » et « Artistes et territoire » où élus, **habitants et artistes** se rencontrent autour d'un questionnement, d'un territoire et d'un processus de création. « Mon Village et l'artiste » a touché 7 communes, impliqué 11 artistes et engendré 7 créations artistiques. Le Programme « Artistes et territoires » a été développé sur deux secteurs du Parc avec l'AOC Kirsch de Fougerolles et le Massif du Brézouard

Le Parc a suscité et accompagné d'autres projets **artistiques** en lien avec des thématiques qu'il porte : « Carnets de Voyages », destination Ballon d'Alsace, Ateliers des écoles d'art de Belfort, de la Haute École des Arts du Rhin (HEAR) invitant des étudiants à porter leur regard et expérimenter des créations sur le territoire.

« Vivre une aventure théâtrale » et « Lenz, une marche à travers les Vosges » sont le fruit d'une **coopération** avec le Théâtre du Peuple à Bussang qui intègrent des habitants et des **amateurs** via des actions inter-régionales et **itinérantes**. « Vivre une aventure théâtrale » avec le Théâtre du Peuple a réuni 350 participants lors de 17 ateliers amateurs itinérants dans 17 communes. 1030 spectateurs ont vu le spectacle « Lenz, une marche à travers les Vosges » lors de 10 représentations.

En 2024, le Parc initie deux nouvelles actions : Une action dans le cadre d'un programme Inter Parcs Grand Est sur le cirque et un programme « Révéler le patrimoine culturel par la marche sensible ».



1240
habitants



200 partenaires
ont été impliqués
dans les actions culture
et patrimoine

QUESTION ÉVALUATIVE



COMMENT NOS ACTIONS CONTRIBUENT-ELLES À INSCRIRE LES PATRIMOINES CULTURELS DANS UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE ET CONTEMPORAINE ?

Les critères d'évaluation

- Le Parc favorise la création artistique contemporaine
- Le Parc mobilise une diversité d'acteurs et de compétences
- Le Parc contribue à la connaissance et à la transmission des patrimoines culturels
- Le Parc a permis la participation des habitants aux actions culturelles et patrimoniales

Les points forts

- Le Parc a porté 9 résidences de créations artistiques. Ces soutiens ont donné lieu à la création de 29 œuvres et l'intervention de 33 artistes de toutes disciplines. Les partenaires du Parc ont souligné que le travail de création artistique est essentiel et pertinent pour la vie des territoires et des habitants.
- Le Parc a associé une **diversité d'acteurs**, plus de 200 partenaires aux compétences variées, autour de 27 projets dans 61 communes. Il a ainsi veillé à créer du collectif pour la mise en œuvre des projets.
- Il a **expérimenté** 3 recherches-actions patrimoniales et a soutenu 24 musées et sites patrimoniaux dans 20 collectivités. Il a impulsé des démarches et a veillé à l'ouverture des musées et sites patrimoniaux à la création artistique et aux enjeux contemporains.
- Il a impliqué plus de 1240 **habitants** d'amont en aval des projets, il a associé des amateurs et des artistes professionnels et a réuni plus de 4400 habitants du Parc. Il s'est appuyé sur des sites culturels fréquentés et les associations locales.

Les limites, les points à interroger

- Le Parc n'est pas perçu comme un **opérateur** ni un acteur culturel.
- Au regard de l'échelle du territoire, du **foisonnement** d'acteurs, la mobilisation d'acteurs variés demande du **temps**. Les projets culturels nécessitent un temps long de montage, de construction de partenariat et de choix de lieux sur le territoire. Le travail avec les musées et les sites patrimoniaux est également un travail au long cours.
- Les **moyens** et les **budgets** dédiés aux projets culturels peuvent paraître modestes au regard de l'ambition des projets.
- Les modes d'interventions mis en œuvre ne sont pas suffisamment **lisibles**.
- L'échelle **vaste** du territoire ne permet pas de toucher tous les habitants. Les **jeunes adultes** et les habitants hors associations sont difficiles à mobiliser.



**9 résidences
de création
en coopération
avec les
communes...**

**3 recherches
actions
patrimoniales**

**24 sites
et musées
accompagnés**



**... avec l'intervention
de 11 artistes
de toutes disciplines**

Des recommandations pour la fin de la charte 2012 - 2027 et la future charte 2027 - 2042

L'analyse des points positifs et des limites des différents critères amène à formuler des recommandations de deux ordres : certains points sont réaffirmés comme **essentiels** et incontournables pour la suite de la mise en œuvre du volet culturel de la charte et d'autres points sont apparus **nouveaux** et également incontournables pour répondre aux enjeux du changement.

La commission évaluation confirme que :

- la cible première de la **mission culturelle** du Parc reste celle des 252 000 habitants du Parc
- l'action en faveur de la **création artistique** est un axe important à poursuivre car elle implique et favorise les rapports humains et des **regards sensibles** sur les richesses du Parc.
- l'accompagnement des **sites et musées** doit se poursuivre afin de les inscrire dans une **dimension contemporaine**.
- **l'expérimentation** reste essentielle et à poursuivre.

La commission recommande également :

- d'inscrire la culture comme mission **fondamentale** du Parc ;
- de favoriser les échanges pour un meilleur **portage politique** de l'action culturelle et patrimoniale par les élus du Parc ;
- de rendre plus **lisible** le rôle du Parc dans le domaine culturel afin de mieux partager le résultat des actions auprès des habitants et des élus ;
- de renforcer l'approche **pluridisciplinaire** et la co-construction ;
- de positionner le Parc comme territoire et laboratoire expérimental sur les **changements** ; entre culture et nature, la culture au cœur des défis pour s'adapter aux changements.
- de favoriser la **continuité** et la **régularité** des liens avec les acteurs impliqués ;
- d'engager dès à présent **l'écriture d'un projet culturel** de territoire pour le Parc en co-construction avec les partenaires culturels et de formaliser ces partenariats à long terme.



61 communes
ont bénéficié
des actions culturelles
et patrimoniales du Parc



2 recherches-actions
patrimoniales ont été
expérimentées

Le paysage

LES ENJEUX DE LA CHARTE

La question des paysages est au cœur de la charte du Parc. Celle-ci a été complétée par une approche spécifique et innovante de « schéma paysage et biodiversité ». Celui-ci identifie 18 éco-paysages avec des enjeux qui leurs sont propres.

Toutefois on peut retenir des axes partagés :

- Maintien des paysages ouverts dans une logique « agro-paysagère »
- Contrôler l'évolution du bâti et valoriser des éléments urbains (villages, hameaux,...) présentant une sitologie remarquable
- Avoir une attention particulière et des programmes spécifiques pour les « grands paysages »
- Soigner les entrées de vallées

À noter que dans les dernières années de la charte, particulièrement depuis 2021, le changement climatique questionne plus fortement de l'impact sur les paysages. Ceci particulièrement sur la forêt en lien notamment avec les effets du dépérissement combiné sécheresse / scolyte.



DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Le Parc a poursuivi l'animation d'un réseau de partenaires et techniciens du paysage. 165 techniciens sont ainsi impliqués, mobilisés en soutien aux démarches paysagères des territoires. À noter que cette animation est en veille depuis 2018. Le Parc reste toutefois un interlocuteur identifié pour l'expertise « paysage » et régulièrement sollicité en accompagnement des Plans de Paysage ou Gerplan.

Par ailleurs, Le Parc a réalisé le « Schéma paysage et biodiversité » en 2015 : document de référence sur tout le territoire, diffusé à 140 partenaires du Parc et sur son site internet.

Le Parc coordonne aussi des programmes qui intègrent fortement la notion de paysage et notamment l'Opération Grand Site du Massif du Ballon d'Alsace depuis 2016 et le schéma d'accueil de la Grande Crête.

Sur la problématique des paysages ouverts, le Parc agit tout particulièrement en faveur de la poursuite des restaurations pastorales et paysagères et des MAEC

Un comité dédié aux restaurations paysagères & agroécologiques a été créé en 2022 rassemblant près de 100 techniciens.

Le Parc a un rôle d'assembleur, de facilitateur interrégional et aide aussi à l'élaboration des projets avec les Chambres d'agriculture et l'Etat (DDT).

C'est ainsi 83 Restaurations pastorales et paysagères qui ont été menées sur près de 334 hectares associé à la mise en œuvre de 300 contrats dans le cadre des mesures agro-environnementales.

Par ailleurs le Parc a un rôle dans l'accompagnement d'actions innovantes. A titre d'exemple :

- Plan de paysage de lutte et d'adaptation au changement climatique ;
- Initiative citoyenne pour réouvrir les paysages (maitrise foncière et installation d'agriculteurs) – Thannenkirch ;
- Urbanisme durable – filature de Ronchamp

Le Parc a lancé en 2022 un dispositif sous forme d'appel à initiatives pour intégrer les questions paysagères et l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement des espaces urbains. 15 communes accompagnées.

Pour le suivi de l'évolution des paysages, le Parc a mis en place un Observatoire Photographique des Paysages (OPP). Cet outil permet notamment de contribuer à une évaluation qualitative de la charte du Parc et des politiques de gestion de l'espace et des paysages. Actuellement composé de 100 points de vue retenus en 2007 et reconduits en 2015.

Le Parc a aussi mis en place une Charte signalétique et de l'affichage pour mieux intégrer la signalétique dans le paysage.



QUESTION ÉVALUATIVE



COMMENT LE PARC CONTRIBUE-T-IL AU MAINTIEN DE PAYSAGES OUVERTS ET À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES TYPES D'ESPACES (espace bâti, espace forestier, l'espace agricole) ?

Les critères d'évaluation ont été ainsi formulés

- Le Parc est acteur dans la gestion des espaces ; il initie, accompagne, finance et expérimente à l'échelle communale ou intercommunale ;
- Un certain nombre d'indicateurs de qualité du territoire sont en évolution favorable vis-à-vis de l'ouverture et de l'équilibre des paysages ;
- Des espaces sont réouverts avec un souci d'équilibre des fonctions ;
- Des messages positifs sont portés sur le territoire en matière d'équilibre entre les espaces.

Les points forts

Sur ce thème au cœur de ses missions, le Parc est un interlocuteur reconnu.

Après une forte montée en puissance lors de la charte précédente, le Parc a durant cette charte (2012-2027) adopté une posture d'accompagnement méthodologique et technique des acteurs. Il a largement contribué à conforter les initiatives engagées lors de la charte précédente.

Au-delà de la seule question de la réouverture du paysage, le travail et l'acculturation au paysage mené avec les territoires contribue à l'intégration plus spontanée de la question paysagère dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

Le schéma paysage et biodiversité adossé à la charte du Parc a permis de définir une feuille de route en 2016, pour la politique paysagère du Parc.

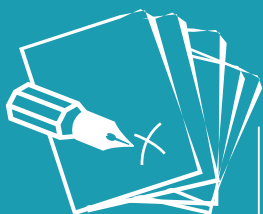
La dynamique des restaurations agricoles et paysagères perdure bien que confrontée à des difficultés d'ordre administratives.

Les points à améliorer

Le schéma Paysage et biodiversité n'a pas été suffisamment animé pour une réelle prise en compte par les territoires. Les initiatives lancées précédemment ont tendance à perdre en puissance :

- Le réseau de techniciens « paysage » du territoire existe toujours mais il a été peu actif sur la période
- Le fil conducteur du paysage est toujours présent dans les territoires mais les approches développées dans les intercommunalités ou les communes privilégient des orientations thématiques
- Difficulté à construire des indicateurs objectivants et faciles à suivre à l'échelle du périmètre du Parc.

La prise en compte de la signalétique et de l'affichage peut devenir un enjeu important.



300 contrats
agri-environnementaux

83 restaurations
agricoles
et paysagères
sur **334** ha



Une série de 5 recommandations est proposée

Une valeur Paysage à renforcer

Alors que les approches plus thématiques se développent dans les communes et les intercommunalités, une première recommandation est de réaffirmer la force et la spécificité de l'approche paysagère, pour créer des liens, construire une vision partagée du territoire, favoriser les transitions et faciliter l'acceptation locale.

Un rôle de facilitateur à consolider

Le Parc est reconnu comme un interlocuteur pertinent sur la question des paysages. Dans la poursuite des actions conduites, le Parc doit garder ce rôle de facilitateur pour les communes et intercommunalités et pour les acteurs du territoire souhaitant travailler sur ce sujet.

Un réseau à remobiliser sur le territoire

Le réseau paysages mis en place par le Parc est un levier pertinent pour faire du paysage une valeur partagée sur le territoire, en favorisant échanges et partages d'expériences.

Des outils de mesure pour faire vivre la spécificité paysagère

Faciliter, déployer et faire vivre l'approche par le paysage nécessite de se doter d'outils permettant de rendre compte des évolutions sur le territoire, de partager des visions, de sensibiliser les acteurs sur le travail en transversalité nécessaire à l'équilibre des paysages.

De nouveaux enjeux à considérer, où l'approche paysagère est centrale pour innover et porter une vision partagée au service des transitions

Alors que de nouveaux enjeux existent sur le territoire, alors que le changement climatique et la perte de biodiversité se font de plus en plus prégnants, la nouvelle charte doit être l'occasion de réaffirmer l'approche paysagère portée par le Parc et sa capacité à répondre à ces nouveaux enjeux.

Cette recommandation vise aussi à penser l'innovation dans l'approche paysagère.



Notoriété du Parc

LES ENJEUX DE LA CHARTE

Le territoire du Parc est vaste et complexe.

Avec une répartition sur deux régions, quatre départements et sur 201 communes, l'enjeu de la connaissance de ce que représente le label Parc Naturel Régional et des actions menées par le Syndicat Mixte auprès de ses adhérents est important.

- Important car les membres du Syndicat mixte et leurs élus délégués sont aussi le relais auprès des habitants et acteurs du territoire de ce que fait et peut faire le Parc.
- Important car connaître le Parc et son action permet aussi de le solliciter à bon escient.
- Important car connaître les possibilités d'action du Parc permet aussi de le faire évoluer.



DES ACTIONS SIGNIFICATIVES DEPUIS 2012

Communiquer auprès de ses adhérents et partenaires

Le Parc mène un grand nombre d'actions.

Communiquer systématiquement sur toutes les actions du Parc s'avère difficile, chronophage et peut conduire à une saturation des destinataires du fait de l'abondance des informations transmises.

Le Parc a ainsi adopté plusieurs principes et actions pour communiquer auprès de ses adhérents et partenaires :

- Information sur les manifestations, évènements et expositions grand public avec transmission des outils de promotion (affiches, flyers,...)
- Inviter les élus lors des temps officiels. Selon l'ampleur de l'évènement, invitation de l'ensemble des délégués au Parc ou invitation des délégués géographiquement concernés.
- Informer les communes et intercommunalités lors d'un soutien ou accompagnement d'un projet sur leur territoire
- Edition et diffusion d'un rapport d'activité annuel ou bi annuel. Compte tenu des moyens humains et financiers disponibles, ce rapport a connu plusieurs évolutions depuis 2012
- Invitation de toutes les structures adhérentes au Syndicat Mixte et leurs délégués à l'Assemblée Annuelle du Parc.

Solliciter les délégués au Parc

Dans les programmes développés par le Parc la méthode des appels à projets ou appels à initiatives a été de plus en plus utilisé : appel à projet pédagogique, initiatives citoyennes,...

Afin de bien impliquer les délégués au Parc ceux-ci sont sollicités pour donner leur avis et accompagner les porteurs de projets candidats.

Journées des élus et « les rendez-vous du Parc »

Afin d'informer les élus sur les thématiques de la charte du Parc et pour leur donner la possibilité de solliciter le Parc, deux types de rencontres à destination des élus sont organisées :

- Journée des élus : journées thématiques sur un sujet d'actualité (exemple : signalétique et publicité, circulation des engins motorisés, aménagement espace public,...)
- Les Rendez-vous du Parc : courtes séances d'information en visioconférence sur des sujets ciblés.



QUESTIONS ÉVALUATIVES



DANS QUELLE MESURE LES ACTIONS DU PARC SONT-ELLES CONNUES DE NOS CIBLES (ÉLUS, ASSOCIATIONS, ACTEURS ÉCONOMIQUES) ? COMMENT SONT-ELLES APPRÉCIÉES ?

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a réalisé une enquête de notoriété auprès de ses délégués et partenaires durant l'été 2022 par le biais d'un questionnaire en ligne et d'une enquête téléphonique associée.

Les points forts

1. Les acteurs et partenaires du Parc identifient bien la diversité des actions conduites par le Parc

73% des personnes interrogées expriment une assez bonne, bonne ou très bonne connaissance des actions conduites par le Parc ; les actions citées relèvent des 5 grandes missions des Parcs naturels régionaux et une très grande diversité d'actions peut être citée (400 citations spontanées dans l'enquête).

Conformément à l'image des Parcs naturels régionaux en général, les actions relevant du domaine de l'environnement sont les mieux identifiées par les cibles du Parc. Pour autant, si l'environnement est le mieux identifié (36%), les autres missions du Parc ne sont pas oubliées. Ainsi l'économie (23%), l'animation et le lien social (14%) ou encore l'aménagement (14%) et l'accueil (11%) sont mis en avant.

2. Les acteurs et partenaires du Parc apprécient les actions menées

L'opinion sur les domaines d'intervention du Parc est très majoritairement positive et l'appréciation moyenne de 2,9/4 est largement supérieure à la moyenne. Dans l'ensemble, l'action du Parc est appréciée. Les actions relevant du domaine de l'environnement et des paysages sont les plus appréciées (3/4), et celles relevant de l'innovation paraissent les moins bien appréciées (2,7/4 – toutefois au-dessus de la moyenne). D'un point de vue de la méthode, l'action du Parc est appréciée plus particulièrement :

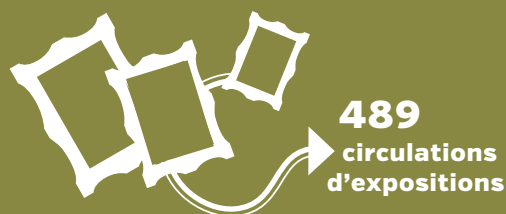
- dans sa capacité d'écoute et d'attention aux problèmes du territoire (52,6%)
- dans sa capacité à faire avec des partenaires plutôt que de faire pour (49,3%)
- dans sa capacité d'articulation entre acteurs différents (41,7%).

Les points à améliorer

L'amplitude du champ d'action du Parc rend difficile la visibilité d'ensemble. La connaissance des actions est en moyenne partielle et floue, elle semble assez superficielle.

La localisation des répondants semble avoir un impact sur le niveau de connaissance du Parc et de ses actions. Les actions les plus citées de manière spontanée renvoient aux campagnes de communication menées en direction du grand public.

Ses liens trop faibles aux habitants, le manque d'adhésion des acteurs locaux et le fait d'être trop soumis aux aléas politiques sont considérés comme des faiblesses dans son mode d'action. La grande taille du territoire peut en partie expliquer cette appréciation, même si le Parc est reconnu comme un partenaire des territoires. Le Parc ne dispose pas d'une enquête de référence antérieure, ce qui ne permet pas de répondre au critère de l'évolution de l'expression dans le temps.



Les recommandations pour la fin de la charte 2012 - 2027 et la future charte 2027 - 2042

Une série de 7 recommandations est proposée par la commission évaluation pour la suite de la mise en oeuvre de la charte et la préparation de la nouvelle charte :

Mesurer régulièrement la notoriété afin d'évaluer son évolution dans la durée

Prévoir une mesure régulière de cette notoriété afin de pouvoir en analyser les évolutions selon un rythme à définir (tous les 5 ans, deux fois sur la durée d'une charte...).

Suivre la localisation et la répartition de l'action du Parc sur le terrain

Visualiser la position géographique des actions du Parc : y a-t-il des communes où le Parc ne conduit pas d'action directement ? Ceci pourrait constituer un indicateur de réalisation pour la prochaine évaluation.

Une connaissance superficielle des actions à assumer

On peut affirmer qu'il restera sûrement difficile de rendre compte en totalité de la diversité des actions conduites ; et peut être définir quelques messages prioritaires de communication, sur lesquels le Parc souhaitera mettre l'accent dans la nouvelle charte.

L'innovation, une valeur Parc à mieux faire connaître

L'évaluation confirme que le lien Parc – innovation reste à mieux faire connaître.

Cette mission, notamment illustrée par le slogan « une autre vie s'invente ici » est très spécifique et constitutive des Parcs.

Des actions identifiées et leurs résultats à valoriser

Une recommandation est de poursuivre ce travail de communication, via des campagnes valorisant de manière régulière les actions menées et les résultats produits.

Un savoir-faire «Parc » à promouvoir, dans (et hors) du territoire

Il semble pertinent de mieux faire connaître la manière dont le Parc travaille, particulièrement auprès des communes les moins proches (certains élus expriment aussi un manque de proximité).

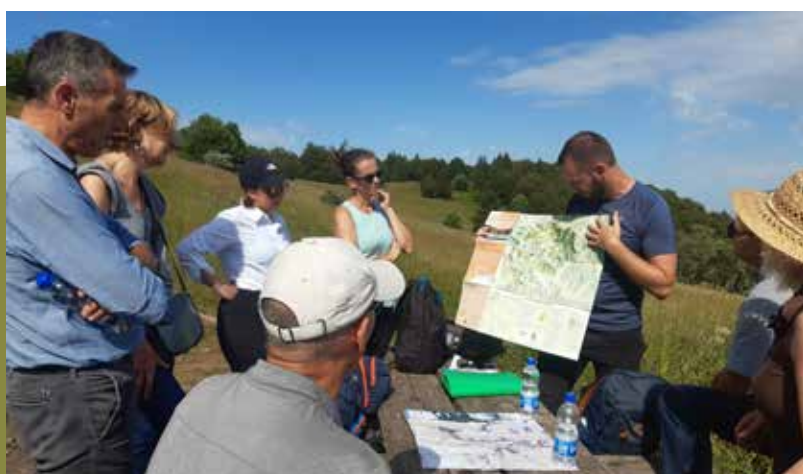
Ceci suppose de clarifier l'offre de services auprès des élus du territoire et d'assurer une présence plus forte auprès d'eux.

Il serait souhaitable aussi de promouvoir le savoir-faire Parc au-delà, en direction des partenaires aux échelles départementales et régionales notamment.

Une méthode Parc, faiseur d'équilibre, à conforter dans la nouvelle charte

Acteur majeur pour rendre possible dialogue et médiation sur le territoire, notamment sur des sujets clivants, le Parc est bien reconnu dans son rôle de « faiseur d'équilibre ».

La nouvelle charte du Parc le conduira sans doute à renforcer cette position, notamment sur certains sujets nouveaux et/ou clivants où les configurations entre acteurs rendent plus difficiles les débats.



LES ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS TRANSVERSAUX DE L'ÉVALUATION

LES ENSEIGNEMENTS SUR LES THÈMES ÉVALUÉS

Au terme de ce travail d'évaluation de la charte, les avis formulés par la commission évaluation sur les réponses aux questions évaluatives mettent en exergue différents enseignements :

Les points forts

La capacité du Parc à **produire du partenariat**, une approche en transversalité, des liens entre acteurs et avec les bénéficiaires des actions.

Une **reconnaissance de l'action** du Parc sur ces thématiques, de ses spécificités et de la complémentarité de son action avec celle des autres acteurs du territoire. L'évaluation a permis d'explicitier ces spécificités et complémentarités, a souligné la contribution du Parc à la conservation de la qualité du territoire dans sa globalité et les effets des actions qu'il conduit.

Les points à améliorer

Les manques et des limites à l'action, souvent liés à **des moyens**, réglementaires, humains, financiers **trop faibles** pour peser dans la décision. En particulier sur la mise en **cohérence** des politiques publiques, le suivi des avis formulés, la reconnaissance du rôle du Parc dans les domaines où il est moins attendu tels que l'économie, la culture et le lien social.

L'éloignement vis-à-vis de certains partenaires et donc des liens à entretenir, particulièrement avec les intercommunalités mais également avec les acteurs économiques et culturels.

Le rôle et les actions du Parc impliquant les **élus et habitants**.

Les recommandations issues de l'évaluation

Trois types de recommandations principales peuvent être formulées pour tenir compte de ces enseignements

Des recommandations pour renforcer la mesure de l'action conduite :

- mieux **suivre les actions** pour être en capacité de les évaluer sur la 2^e partie de la charte et dans la perspective de l'évaluation finale. Le Parc doit se doter des **instruments de mesure** dont il manque parfois pour argumenter et peser dans la décision. Il faudra pouvoir mesurer les services rendus par les écosystèmes, la maîtrise de l'enveloppe urbaine, les effets de l'attribution de la marque « valeurs parc naturel régional » et de la gestion des fréquentations.
- suivre les actions **dans la durée** car le Parc inscrit son action dans le temps long de la charte. Dans le domaine des aménagements urbains et paysagers mais également de la gestion de la biodiversité. Ce qui suppose aussi des financements adaptés à ces pas de temps.

Des recommandations qui visent à renforcer les actions en cours

- renforcer les actions de **communication** toujours plus nécessaires pour faire mieux connaître l'action du Parc et ses capacités d'intervention, en économie ou dans le domaine culturel par exemple ;
- développer des stratégies assurant une **meilleure cohérence** des actions conduites par exemple sur la filière bois de la forêt à la transformation. Il faudra également rechercher davantage de cohérence entre partenaires pour accorder les avis sur les documents d'urbanisme ou d'autres projets d'aménagement.

Des recommandations pour faire évoluer l'action.

- prendre en compte de **nouvelles problématiques** liées au **changement climatique**. Elles s'expriment aujourd'hui autour des questions liées à l'eau, la forêt, les mobilités, l'écotourisme, la gestion des fréquentations. Elles s'exprimeront sûrement demain dans d'autres domaines et invitent à **plus d'innovation** et à une nécessaire **capacité d'adaptation** du syndicat mixte du Parc.
- cela supposera des moyens de **gouvernance** adaptés à ce **besoin d'agilité**. Le travail à poursuivre sur l'évaluation de la gouvernance du Parc pourrait utilement prendre en compte cette recommandation d'une gouvernance plus agile.



Parc naturel régional des ballons des Vosges
1 rue du couvent
68140 Munster
03 89 77 90 20

www.parc-ballons-vosges.fr
Contact : Pauline Hunzinger
p.hunzinger@parc-ballons-vosges.fr

Document réalisé avec le soutien financier des Régions Grand Est et Bourgogne Franche-Comté et avec l'appui méthodologique de Consortium Consultants
Editeur : Parc naturel régional des Ballons des Vosges-2024
Directeur de la publication : Laurent Seguin
Crédits photos : B. Facchi, H. Rioux, C. Raynaud de Lage, Ju Hyun Lee,
Médiathèque de la vallée de Munster, PNRBV (A. Bougel, C. Caridi, B. Cellier, I. Colin,
M. Doyen, L. Domergue, F. Dupont, A. Kleindienst, V. Pautot-Jost, J. Ronchi F. Schaller).
Mise en page, graphisme : Nadège Québaud



**Le Parc bénéficie du soutien de ses communes,
des communautés de communes et de :**

